

# Trésoreries massacrées, SIP désossés, accueil du public réduit, missions privatisées : la DGFIP poursuit sa désintégration

Tenu en salle n° 3 de la Direction, ce Comité Technique Local (CTL) était programmé sur une journée entière en raison d'un ordre du jour conséquent. En ouverture de ce CTL, nous avons fait lecture d'une déclaration liminaire, que Mme ORANGE-LOUBOUTIN, présidente de séance, n'a pas vraiment apprécié, la trouvant trop négative. C'est vrai que notre déclaration n'était pas très gaie. Mais quand on participe à un CTL dont l'ordre du jour aborde les fermetures de trésoreries, les réductions d'horaires d'ouverture au public, la privatisation de l'encaissement en numéraire et le transfert sur internet d'une partie de nos missions, l'optimisme n'est pas l'état d'esprit qui prédomine chez un agent des Finances publiques doté d'un minimum de capacité de réflexion.

Dans le feu de la conversation, un premier débat s'est engagé sur la prime d'attractivité (10 000 € pour les agents qui acceptent d'être nommés dans certains postes moyennant un délai de séjour de 5 ans). La Direction a indiqué que 5 agents de la Vienne ont demandé à entrer dans ce dispositif, 3 pour des emplois situés à l'extérieur du département et 2 pour des emplois dans la Vienne. Les deux candidatures internes et une candidature externe ont été rejetées par la Direction. Les deux autres dossiers sont actuellement à l'examen de la Direction Générale. Pour refuser le bénéfice de ce dispositif aux agents de la Vienne, la Direction a invoqué les difficultés de fonctionnement de leur service respectif s'ils étaient amenés à les quitter. Un argument similaire avait déjà été utilisé à l'encontre d'un inspecteur qui souhaitait participer au mouvement de mutation local en 2022. Il semble que la Direction n'accepte désormais les mouvements internes au département qu'à la condition que l'agent partant puisse être remplacé lorsqu'il travaille dans un service en difficulté (en sous-effectif). Sinon, l'agent est bloqué. Vu le nombre de services en difficulté, voilà une position de principe qui va beaucoup scléroser les mouvements.

Les débats sur la prime d'attractivité se sont aussi beaucoup focalisés autour de la TPEH qui a été déclarée éligible à ce dispositif. Si l'on peut facilement concevoir que Loudun en bénéficie, de part sa situation excentrée, il est plus difficile de comprendre qu'un poste implanté à Poitiers manque à ce point d'attractivité. Mais la Direction a rappelé que dans les critères d'éligibilité à la prime figurent les vacances d'emplois, nombreuses à la TPEH qui connaît une très forte rotation de son effectif et qu'il ne faut pas prendre en compte que la seule situation géographique du poste. Le critère des vacances d'emplois a sans doute pesé lourd dans la décision de la Direction Générale d'inclure la TPEH dans le dispositif, autant que le côté sensible de ce type de poste.

## **Point n° 1 : Approbation des procès-verbaux des CTL du 2 décembre 2021, 21 mars 2022 et 31 mars 2022**

FORCE OUVRIERE a approuvé les PV des CTL du 2 décembre 2021 et du 21 mars 2022. Celui du 31 mars 2022 n'étant pas encore validé, il fera l'objet d'une présentation lors d'un prochain CTL.

## **Point n° 2 (pour vote du CTL) : Réduction des horaires d'accueil du public du Centre des Finances Publiques de Civray et de la trésorerie de Neuville-de-Poitou**

Le Centre des Finances publiques de Civray ouvre actuellement au public de 8h30 à 12h30, 4 jours par semaine. Le projet consiste à réduire les horaires d'ouverture en les fixant de 9h00 à 12h00, toujours sur 4 jours par semaine. Le CFP passerait donc de 16 heures à 12 heures d'ouverture hebdomadaire.

Pour justifier cette diminution, la Direction nous ressort l'argument totalement fantaisiste des « heures qui comptent double » lorsqu'elles servent, en même temps, à l'accueil sur rendez-vous et à l'accueil sans rendez-vous. Et comme ces heures comptent double, cela permet d'affirmer aux élus locaux que le nombre d'heures d'ouverture ne diminue pas. Avancer un argument aussi ridicule sans éclater de rire demande une grande maîtrise de soi et on ne peut pas enlever cette qualité à notre actuelle directrice. Cette maîtrise est toutefois facilitée par le fait que l'argument ne vient pas d'elle, mais de la Direction Générale.

Sur ce point des heures doublées, nous apprécierions toutefois que les grosses têtes qui dirigent notre Direction Générale et qui sont sans doute des gens intellectuellement très aboutis, arrêtent de nous prendre pour des jambons, parce qu'il est extrêmement désagréable d'être considérés comme les derniers des abrutis par des gens qui n'ont pour eux que la vanité de se croire brillants.

Pour arriver à la conclusion qu'il faut réduire les horaires, la Direction a organisé un groupe de travail associant 5 agents de l'antenne de Civray, des cadres supérieurs de la Direction et l'encadrement du siège (SGC + SIP) et de

l'antenne. C'est très bien d'associer des agents à ces travaux, c'était d'ailleurs une demande de FORCE OUVRIERE suite à d'autres décisions de ce type, sur d'autres structures, prises sans demander l'avis des agents, ni même de l'encadrement intermédiaire.

Toutefois, ce groupe de travail, dont nous n'avons pas eu communication du compte-rendu, n'avait aucune marge de manœuvre sur les horaires d'ouverture du poste, son objectif étant surtout de plancher sur les horaires de l'accueil sur rendez-vous et sur l'organisation de l'accueil assuré par le SIP avec le SGC en appui.

Au final, l'argument principal pour réduire les horaires de Civray réside dans l'harmonisation des horaires d'ouverture entre l'antenne et le siège afin de ne pas gêner les travaux d'arrêté comptable. Dans ce cas, rien n'empêchait d'harmoniser par le haut en alignant les horaires de Montmorillon sur ceux de Civray. Mais pour la Direction, cette option n'a jamais été envisagée. Il s'agit bien de réduire encore un peu plus le service public des Finances.

Les élus FORCE OUVRIERE se sont toutefois abstenus lors du vote de ce point, considérant que la demande de la Direction avait été validée par les agents. Nous savons que les difficultés de fonctionnement, notamment le manque d'effectif, poussent les agents à accepter ce genre de proposition, contre leur gré, et contre leur propre intérêt à moyen terme. Car plus on diminue le service aux usagers, plus notre existence est menacée.

Solidaires et la CGC/CFTC se sont abstenus également, la CGT a voté Contre.

La trésorerie de Neuville-de-Poitou ouvre actuellement au public de 8h30 à 12h00, 5 jours par semaine. Le projet consiste à réduire les horaires qui passeraient de 9h00 à 12h00, soit un total d'ouverture qui passerait de 17 heures 30 à 15 heures, toujours 5 jours par semaine.

Cette fois, pas de groupe de travail, mais une réunion sur site organisée par le chef du pôle Réseau et la chef de division SPL. Le motif est un peu similaire à celui du CFP de Civray, à savoir l'harmonisation des horaires entre Neuville et l'accueil de Riffault. Pourquoi harmoniser Neuville et Riffault ? Parce que le futur SGC de Poitiers extérieur installé à Neuville sera coupé en deux avec un bout installé rue Saint Louis dont la mission d'accueil sera assurée dans le hall de Riffault...ça va ? Vous suivez ?

Les élus FORCE OUVRIERE se sont abstenus lors du vote de ce point, pour les raisons précédemment évoquées pour le CFP de Civray et avec les mêmes réserves. Solidaires et la CGC/CFTC se sont abstenus également, la CGT a voté Contre.

### **Point n° 3 (pour vote du CTL) : Création du SGC Poitiers extérieur à Neuville-de-Poitou**

Les débats ont été longs et se sont soldés par un constat de désaccord flagrant. Les 4 syndicats présents à ce CTL ont voté contre le projet de l'administration. Ce point fera donc l'objet d'un nouveau CTL qui se tiendra le vendredi 14 octobre. Nous vous présenterons un compte-rendu détaillé de ce point à l'issue de ce second CTL.

### **Point n° 4 (pour information du CTL) : Point d'étape sur la suppression du numéraire aux guichets des Finances Publiques de la Vienne**

Le volume de paiements en numéraire à nos guichets est en baisse constante. Il faut dire que nous avons de moins en moins de guichets et que l'administration fait tout pour décourager les usagers de s'y rendre. Les usagers sont orientés vers les buralistes de la Française des Jeux et les régisseurs et agents comptables sont priés d'aller bouger avec La Poste.

Entre les deux périodes utilisées par la Direction pour nous prouver que les encaissements sont en baisse<sup>1</sup>, l'administration a liquidé la trésorerie de Civray au 01/09/2021, transformée en simple antenne, et les trésoreries de Chauvigny et de St Julien l'Ars au 01/01/2022. Alors oui, ça baisse, mais c'est le contraire qui serait étonnant et il n'y a pas vraiment pas de quoi s'en glorifier.

On ne peut qu'être admiratif de l'énergie déployée dans notre administration à se tirer une balle dans le pied. On ne compte plus les plans d'action destinés à ne plus voir le moindre bifton dans nos services. Et notre Direction locale pousse même le bouchon jusqu'à qualifier de « partenaires extérieurs » les buralistes et La Poste. Ces gens ne sont pas nos partenaires, ce sont nos remplaçants. Ce sont nos remplaçants parce que la DGFIP privatise la mission d'encaissement du numéraire des usagers et les opérations en numéraire avec les régisseurs / agents comptables (les institutionnels, qui eux sont nos vrais partenaires). Il conviendrait de ne pas mélanger les torchons et les serviettes quand on utilise cette notion de partenaires.

Malgré la diminution du nombre de nos guichets, on peut remarquer que le nombre de paiements en numéraire à nos

<sup>1</sup> 01/01/2021 au 30/06/2021 et 01/01/2022 au 30/06/2022.

guichets est encore conséquent, alors que le nombre de paiements en numéraire chez les buralistes est assez faible (257 paiements pour 109 buralistes au mois de juin 2022, soit moins de 3 par commerce).

Comme l'indique la Direction, les habitudes de paiement des usagers évoluent, avec une utilisation accrue de la carte bancaire. Il y avait une vraie demande autour de ce mode de paiement et nos guichets ont longtemps été à la traîne dans l'équipement en terminaux de paiement électronique (TPE). C'est incontestable. Mais il est aussi incontestable qu'une fraction non négligeable des usagers souhaitent continuer à régler en espèces et il est totalement anormal que nos guichets ne proposent plus ce mode de paiement alors que des commerçants sont autorisés à l'accepter.

Si certains, comme la Directrice et au moins 2 AFIP sur 3 de la DDFIP 86<sup>2</sup>, achètent leur baguette de pain avec une carte bancaire, c'est encore loin d'être une généralité, ni même une majorité. Et s'il y a bien quelques fraudeurs fiscaux dans le lot de ceux qui payent leurs achats en espèces, l'immense majorité sont des gens parfaitement honnêtes qui aimeraient simplement que l'administration arrête de leur pourrir la vie.

### **Point n° 5 (information du CTL) : Le déploiement de GMBI et le transfert de la gestion des taxes d'urbanisme**

Vous avez aimé « Candy Crush » et « FIFA 22 » ? Alors vous allez adorer GMBI (Gérer Mes Biens Immobiliers), le dernier gadget internet imaginé par la DGFIP. Dans ce nouveau jeu, vous pourrez gérer vos biens immobiliers depuis chez vous, les déclarer en ligne à l'administration, les mettre à jour, signaler des changements...l'éclate totale !

Avec ce nouveau jouet, la DGFIP transfère de nos services vers l'utilisateur la charge de la mise à jour de certaines informations sur son patrimoine immobilier. Dans sa fiche de présentation, la Direction indique que la mission de liquidation de la taxe d'urbanisme qui nous arrive de la Direction Départementale des Territoires (DDT) va permettre la création de 2 emplois au SDIF. En revanche, elle ne chiffre pas le nombre d'emplois détruits dans nos services avec GMBI et avec la fin quasi-totale de la taxe d'habitation. A notre question sur le sujet, la Directrice s'est bornée à répondre « quelques-uns », en précisant aussitôt que, pour 2023 et les années suivantes, les suppressions d'emplois seront en baisse (sic).

Car si les trésoreries sont massacrées par le NRP, les SIP vont être balayés suite aux différentes réformes fiscales décidées au plus haut sommet de l'État : prélèvement à la source, fin de la taxe d'habitation, GMBI,...ce qu'un précédent Directeur avait ainsi résumé lors d'un CTL : « Les SIP ? Bientôt, il n'y aura plus de travail dans les SIP. »

Et même si les agents qui assurent l'accueil dans les structures fiscales constatent toujours un afflux de contribuables déboussolés par toutes ces réformes, l'objectif est bien identifié : liquider nos services en transférant le service public sur internet, dématérialiser à outrance, et tant pis pour les populations qui ne peuvent pas suivre, il faut vivre avec son temps. Reprend de la soupe papy, internet s'occupe de tout !

On déclarait les revenus sur internet, maintenant on déclarera la maison, pourquoi pas bientôt déclarer les chiens, les chats et la bagnole ? Ceci dit, pour tout ça, il y a déjà un gadget...ça s'appelle Facebook.

### **Point n° 6 (information du CTL) : Présentation du plan de continuité d'activité de la DDFIP de la Vienne**

L'élaboration du Plan de Continuité d'Activité (PCA) résulte d'une méthodologie assez absconse que le responsable de la maîtrise des risques de la DDFIP 86 a eu bien du mérite à tenter de vulgariser. Le principe consiste à identifier les services indispensables qui seront mobilisés en priorité en cas de déclenchement d'une crise et à cibler les tâches essentielles qu'ils auront à accomplir.

Le PCA n'évoque que les mesures à prendre pendant les premières heures et les tous premiers jours d'une crise. Bien entendu, tous les services ne sont pas concernés, et la Directrice a tenu à rappeler que cela ne signifie nullement que les services non mentionnés dans le plan ne servent à rien. Il est vrai que, lors de la crise du COVID et du confinement de mars 2020, de nombreux agents écartés du PCA de l'époque, avaient légitimement pu ressentir un sentiment d'inutilité, exacerbé par le vol de jours de congés et le versement d'une prime selon des critères discrétionnaires, discutables, voire incompréhensibles. Espérons que la Direction aura tiré la bonne leçon de cet épisode en vue de la prochaine crise.

## **QUESTIONS DIVERSES**

En questions diverses, la Direction a présenté sommairement le projet de mise en place d'un budget participatif départemental sur le thème de l'éco-responsabilité. Ce budget devrait être doté d'environ 2 % de notre dotation globale de fonctionnement, soit 30 000 €, et sera consommé en fonction des projets et des idées des agents de la Vienne. La démarche sera présentée aux agents lors des « conseils de sites » par les grands chefs à plumes. Des référents seront désignés pour recueillir les idées et les présenter dans des réunions pilotées par la Direction.

---

<sup>2</sup> C'est en tout cas ce qu'ils affirment en CTL.

Une discussion s'est ensuite ouverte sur le chauffage des locaux. La Direction a indiqué que les 19° maximum fixés arbitrairement par le gouvernement pourront être respectés dans les bureaux de Saint Louis car la chaudière est neuve et pourra être réglée en conséquence. En revanche, dans les autres sites, et notamment la passoire thermique de Riffault, les chaudières sont anciennes et les dispositifs de chauffage ne permettent pas d'obtenir une température constante et identique dans tous les bureaux. La Directrice a indiqué que les chauffages d'appoints seront interdits, sauf dans les bureaux sous-chauffés dans lesquels ces appareils pourront être mis en service. En clair, les chauffages d'appoints ne devront pas servir à dépasser les 19° mais à les atteindre.

Sur un sujet voisin, il s'avère que les films en plastique qui ont été installés sur les carreaux des fenêtres de certains bureaux permettent de diminuer sensiblement la chaleur en été, mais qu'ils empêchent aussi les rayons du soleil de réchauffer les bureaux en automne/hiver, saisons pendant lesquelles les filtres réduisent aussi la luminosité naturelle dans les bureaux. Ces filtres ne peuvent pas être posés et retirés selon les saisons. On peut donc affirmer que ce n'est pas l'idée du siècle.

Nous avons interpellé la Direction sur les règlements intérieurs qui fleurissent çà et là dans les services et qui visent à réglementer l'usage du télétravail. Nous avons d'ailleurs eu un premier échange par mèl avec la Directrice sur ce sujet en fin de semaine précédente. L'objet de notre interpellation en CTL ne visait pas à stigmatiser tel ou tel chef de service mais à savoir si de tels règlements intérieurs recueillent l'assentiment de la Direction. La réponse est oui, tant que ledit règlement respecte la philosophie qui prévaut dans l'application et l'usage du télétravail. Pour la Directrice, le télétravail est une modalité d'organisation du travail qui suppose une approche individuelle (de chaque agent) et collective (pour le bon fonctionnement du service). Faire un point annuel sur l'organisation du télétravail lui semble correct, même si, dans le cas du service que nous lui avons soumis, il est demandé aux agents d'annuler leur demande de télétravail au bout d'un an et d'en saisir une nouvelle, ce qui peut sembler abusif (pour rappel, les autorisations sont plafonnées à deux ans dans SIRHIUS, mais c'est un maximum). Toutefois, pour la Directrice, le maître mot dans l'application du télétravail est « concertation » (et en cas de désaccord, c'est le chef de service qui a le dernier mot, quitte à passer en force...et c'est là que les syndicats interviennent). La Directrice ajoute que 3 jours de télétravail par semaine est une option qui doit être compatible avec le fonctionnement du service (donc elle n'est pas possible partout). Elle estime enfin que l'innovation du jour flottant est une excellente idée encore trop peu utilisée et sans doute mal comprise.

Enfin, nous avons demandé à la Direction si un accès handicapé était envisagé sur le bâtiment de la Direction, du côté de l'entrée du personnel, rue Monseigneur Augouard. Un tel aménagement permettrait aux collègues handicapés venant en formation ou aux candidats aux concours d'accéder facilement aux salles situées de ce côté du bâtiment. La Direction a indiqué en réponse qu'aucun projet n'était en cours, qu'aucune étude n'avait jamais été menée et que l'accès des personnes à mobilité réduite devra continuer à s'effectuer par l'entrée du public située à l'opposé du bâtiment ou, dans certains cas, par le garage du bâtiment.

## La délégation FORCE OUVRIERE

Titulaires : Amélie BARDET (Pôle Contrôle Expertise), Eric LIEBUS (Mission Départementale Risques Audit).

Expert : Frédéric RICHARD (Trésorerie de Neuville-de-Poitou).